

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Résumé

Le **1er Sommet du Mont Dolent**, colloque international organisé par le Mouvement région Savoie (MRS) s'est tenu aux Gets (Haute-Savoie) le samedi 23 octobre 2010. Des intervenants ayant une grande expérience de leurs institutions respectives (Savoie, Valais, Vallée d'Aoste) ont consacré une journée entière à informer, comparer et réfléchir ensemble sur les spécificités et les convergences de la gouvernance de leurs territoires. Les perspectives ouvertes en France par la réforme territoriale ont été analysées et débattues avec les 80 participants. La fusion des départements de Savoie et de Haute-Savoie après un referendum, la création d'une région Savoie autonome mais associée à Rhône-Alpes, font partie des projets portés depuis 35 ans par le MRS. Ils n'ont jamais été aussi près d'aboutir. La création d'un "pôle métropolitain" entre le canton de Genève, le Pays de Gex et la Savoie du Nord a été évoquée par Robert Cramer, Conseiller aux Etats (CH) qui est à l'origine du projet, maintenant inclus dans la loi de réforme territoriale. La poursuite du dialogue avec nos voisins transfrontaliers, de même qu'avec les autres mouvements savoyards, permettra de préciser le contenu du projet d'une région Savoie. Le 2ème Sommet du Mont Dolent sera dès l'an prochain le rendez-vous incontournable des régionalistes savoyards avec leurs amis genevois, valaisans et valdôtains.

Intervenants

François Alfonsi, Député européen, membre du Bureau de Régions et Peuples Solidaires (R&PS)

Henri Anthonioz, Maire des Gets,

Denis Bouchet, Vice-président du Conseil général de Haute-Savoie, co-président de Savoie-Mont Blanc,

Noël Communod, Conseiller régional, Président du Mouvement région Savoie (MRS)

Robert Cramer, Conseiller aux Etats de la Confédération Helvétique (sénateur), ancien président du Grand Conseil de Genève,

Eric Defoort, Président de l'Alliance libre européenne (ALE) au Parlement européen, fondateur du NV-A, premier parti de Flandre,

François Coutin, Membre du Bureau de la section Rhône-Alpes de l'Union Européenne des Fédéralistes (UEF),

Robert Louvin, Conseiller régional et **Charles Perrin**, anciens présidents de la Région autonome Vallée d'Aoste, responsables de l'ALPE, parti valdôtain,

Georges Mariétan, Responsable de Chablais Développement (CH), ancien président du Parlement du Valais, ancien président de la commune de Champéry (VS).

Modérateurs

Laurent Blondaz, Membre du Conseil d'administration du MRS,

François Coutin, Membre du Bureau Rhône-Alpes de l'UEF,

Philippe Deparis, Président de l'association Sentiers citoyens.

Partenaires

ALE : Alliance libre européenne

RPS : Régions et peuples solidaires

UEF : Union européenne des fédéralistes

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Du Mont Dolent à la région Savoie

« Comparaison n'est pas raison » dit un proverbe et c'est vrai qu'il n'est pas souvent justifié de vouloir se changer soi-même pour en imiter d'autres qui paraissent enviables mais qui sont très différents. Cela dépend du choix du modèle à qui on se compare, car de trop nombreuses variables peuvent brouiller les cartes. On ne peut comparer valablement qu'une chose à la fois.

Cette réflexion de caractère très général s'exprime couramment dans des comparaisons qui sont faites « toutes choses égales par ailleurs » et qui permettent d'apprécier l'effet d'une variable sur un ensemble. Mais peut-on s'en servir pour comparer les institutions politiques de différents pays ?

Si, par exemple, vous profitez d'une période de beau temps pour faire le tour du Mont-Blanc, vous passerez par des vallées et des cols bordés de semblables hautes montagnes et vous pourrez constater la grande unité du paysage alpin. Vous noterez assez peu de différences dans le parler, l'habillement, les habitations et finalement le comportement et le mode de vie des montagnards de rencontre. On peut ainsi constater une grande similitude dans la géographie humaine, physique et socio-économique... et s'interroger sur la variable politique. Quels sont les systèmes en vigueur sur cet espace qui se trouve partagé entre trois pays, la France, la Suisse et l'Italie ? Et plus précisément dans les trois territoires que vous avez traversés : les pays de Savoie, le canton du Valais et la Vallée d'Aoste, séparés par trois frontières qui se rejoignent au Mont Dolent ?

Ces trois frontières délimitent trois systèmes politiques différents, c'est le cas particulier du Mont Dolent : en France une république encore très centralisée (la dernière en Europe !), en Italie une république décentralisée qui a accordé une large autonomie à la Vallée d'Aoste, en Suisse une confédération dans laquelle le Valais est un Etat indépendant.

Dans ces conditions la comparaison des institutions politiques et des effets qu'elles produisent pouvait paraître raisonnable. C'est le pari du colloque du Mont Dolent dont l'enjeu est d'une grande actualité au moment où la France tente, non sans difficultés, de se doter d'une nouvelle organisation territoriale. Cette réforme peut déboucher sur la réunion des deux départements savoyards pour former une entité nouvelle, un territoire qui pourrait devenir une région expérimentale dotée d'un statut particulier en restant associé à la région Rhône-Alpes.

A défaut de bonnes fées pour se pencher sur le berceau de la région Savoie, plusieurs personnalités de premier plan sont venues le 23 octobre 2010 aux Gets, de Genève, du Valais et de la Vallée d'Aoste, pour confronter leurs expériences et proposer des pistes à la réflexion des Savoyards. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

Pierre Ottin Pecchio, Secrétaire du MRS

Introduction du colloque

Monsieur Anthonioz, maire des Gets, souhaite la bienvenue aux participants. Il évoque la proximité de la grande réforme des collectivités territoriales. Il souligne la nécessité de

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

proposer des solutions pour gérer l'aménagement de notre territoire et de notre économie de montagne mais redoute d'être déçu une nouvelle fois. En 1983 les lois de décentralisation avaient octroyé de grandes responsabilités aux collectivités mais ensuite nous sommes repartis de plus belle vers une recentralisation par l'État. La présence des élus de la Vallée d'Aoste et du Valais, nos « cousins proches » devrait permettre d'approfondir notre réflexion.

Monsieur Noël Communod, président du MRS, évoque le projet de fusion des deux départements de Savoie et Haute-Savoie qui semblait acquis en début d'année avec l'assentiment à la fois des plus hautes autorités de l'État et des deux présidents de Conseils généraux. Il craint qu'actuellement, suite aux divers aléas de la politique et à des dissensions et rivalités internes, ce projet soit remis en cause, au moins dans l'immédiat. Il revient sur l'objet du colloque qui est effectivement une comparaison entre les expériences des trois territoires.

Monsieur François Coutin, membre du bureau de l'Union pour une Europe Fédérale (UEF) présente ce mouvement. Il s'agit d'une organisation supranationale issue de la Résistance. L'UEF se propose d'agir pour promouvoir une Europe fédérale, conjugant démocratie et efficacité qui avance dans les domaines de la Défense, de l'Énergie, des Affaires Étrangères, du Social, de la Fiscalité.. Cela passe par un système de gouvernance qui assure que les décisions soient prises au plus proche des citoyens (principe de subsidiarité). L'Europe doit se construire sur le débat politique des citoyens. Les fédéralistes ont créé le « groupe Spinelli » qui défend l'intérêt général européen face à l'égoïsme des États Nations. Il existe une évidente complémentarité entre fédéralistes et régionalistes.

Monsieur François Alfonsi, député européen régionaliste, élu aux dernières élections européennes sur la liste « Europe Ecologie » est membre de Région et Peuples solidaires (RPS), une fédération de partis politiques qui luttent pour la reconnaissance de leur région historique. Il siège au sein de l'Alliance libre européenne (ALE) qui forme un groupe avec le parti Vert au Parlement européen. Ce groupe œuvre pour la construction européenne en s'efforçant de mettre en phase les réalités de la politique européenne avec pour objectif affiché « l'unité dans la diversité ». Au plan intérieur, RPS combat la conception française de l'État nation, archétype du 19ème siècle, qui camoufle le nationalisme sous une terminologie « républicaine ». Nous sommes à l'an 1 du traité de Lisbonne qui institue un renforcement du Parlement en généralisant les procédures de co-décision en matière de budget, de développement régional et de politique agricole. Cette force du Parlement encore méconnue sera déterminante pour les années à venir à condition de travailler en amont des décisions. Les directives qui seront prises pour le prochain exercice 2014/2020 (notamment sur les territoires montagneux comme la Savoie ou insulaires comme la Corse) sont en préparation dès maintenant. Dans la réalité institutionnelle telle qu'elle est, il est nécessaire d'intervenir à un niveau pertinent d'unité territoriale sinon on est désarmé et on ne pèse pas. La construction européenne change la donne et introduit une nouvelle pertinence. Dans le cadre franco-

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

français on peut envisager de rattacher la Savoie à l'Auvergne (!) mais la nouvelle pertinence européenne la rapproche davantage du Val d'Aoste L'enjeu n'est pas seulement humain et culturel (en effet les territoires ont forgé les hommes et les hommes organisé les territoires) mais aussi économique car les futurs gains de productivité se situeront aux frontières actuelles.

Monsieur Éric Defoort, président de l'ALE, mouvement européen et régionaliste qui fédère plus de 40 partis, « des grands, des petits et des tout petits ». Parmi ceux-ci, certains sont surtout attachés à la langue et à la culture de leur peuple, d'autres réclament plus d'autonomie politique. Plus que l'unicité (« einheit ») il faut rechercher l'unité dans l'harmonie (« einigkeit ») Il est inconcevable qu'actuellement, alors qu'il y a consensus pour la sauvegarde de la biodiversité, il y ait encore des réserves quant à la défense de la diversité culturelle.

Monsieur Carlo Perrin, président de L'ALPE (Autonomie, Liberté, Participation, Écologie), formation politique de la Vallée d'Aoste qui prône le respect des minorités, la valorisation de leurs cultures, l'évolution des autonomies, la gestion des territoires et de l'environnement. Le Val d'Aoste est une entité politique, géographique et humaine qui s'est caractérisée à travers les siècles par son autodétermination et son auto gouvernement. Après la guerre, une loi constitutionnelle de la république italienne, le « Statut spécial », a institué le droit à l'autonomie et en a fixé les modalités d'exécution. Actuellement il semble malheureusement y avoir une tentative de la part de l'État centralisateur de freiner l'évolution politique des régions à statut spécial en se déchargeant sur les pouvoirs locaux de tous les sacrifices rendus nécessaires par la crise.

Monsieur Robert Cramer, membre du Conseil des États de la Confédération Helvétique, rappelle qu'en tant que conseiller du canton de Genève en charge de l'aménagement du territoire, il a initié le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise afin de concevoir l'aménagement au-delà des frontières du canton, incluant la Haute-Savoie, le pays de Gex et le district de Nyon. Il y a là une population de 800 000 habitants qui y vit, y travaille, se distrait, fait ses courses... aux mêmes endroits. Chaque jour, 60 000 frontaliers français et 20 000 vaudois vont travailler à Genève. Les frontières administratives et politique ne correspondent pas à la vie réelle des gens. Quand un accident grave se produit à Annemasse on peut maintenant sauver des vies en transportant à l'hôpital cantonal de Genève des blessés qui auraient été dirigés auparavant sur Lyon. Par ailleurs, Robert Cramer est tout à fait favorable au fédéralisme qui la base du système politique suisse.

1^{ère} Table ronde

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Logement, transport... Les difficultés de la vie en montagne. Problèmes spécifiques, conséquences économiques et environnementales. Quelles solutions ?

Laurent Blondaz, modérateur, évoque l'explosion des prix dans l'immobilier (de 400 F à 400 €le m2 en dix ans, soit 700%). Se loger est devenu un véritable problème, en particulier pour les travailleurs saisonniers mais aussi pour les autochtones. On est en plein déséquilibre entre résidents secondaires, ayant souvent un pouvoir d'achat élevé, et population locale. Pour le transport on assiste à une très forte augmentation de la circulation routière qui conjugue les flux touristiques et les flux transalpins de marchandises, avec comme conséquence des pollutions atmosphériques, visuelles et sonores.

Georges Mariétan (Valais)

C'est comme un « pourfendeur de frontières » que se voit Georges Mariétan qui a été témoin et quelquefois acteur de ce qui a déjà pu se faire entre le Valais et la Haute-Savoie: Les Portes du soleil, le Conseil du Léman, l'Espace Mont-Blanc.

On a assisté à une hausse importante des prix; dans certains endroits ils ont quadruplé en deux ans. La population locale ne peut plus s'aligner .

Il est urgent de réguler la surchauffe des résidences secondaires en créant des bases légales pour maîtriser leur croissance ainsi que de régler par une véritable politique du tourisme le problème des lits non occupés. Le règlement sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger instaure un quota d'autorisation annuel pour les logements de vacances. On a dû arriver quelquefois à des mesures d'urgence drastiques : durant l'année 2007 on a instauré un moratoire d'un an pour 7 communes. Le plan directeur cantonal s'efforce d'aménager le territoire en construisant à l'intérieur de zones déjà largement bâties. Il y a un long chemin à parcourir pour faire prendre conscience à la population locale des enjeux car c'est souvent la méfiance et le refus qui prévalent dans les assemblées de citoyens. Une idée intéressante consisterait à agir sur la fiscalité en diminuant les coefficients d'impôt pour les résidents.

Roberto Louvin (Vallée d'Aoste)

Nos 60 ans d'autonomie régionale, alliant pouvoir législatif et moyens financiers, ont favorisé une politique au service des habitants. En matière de logement, le souci a été de leur offrir des conditions intéressantes en maintenant l'équilibre entre touristes et résidents et en freinant l'édification de résidences secondaires dont la demande affluait de Turin, Milan ou Gênes.

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

A cet effet une politique « musclée » a été mise en place dans les années soixante, qui demanderait à être relancée aujourd'hui. Il est nécessaire de promouvoir des idées originales pour le bien être des gens, par exemple l'exonération de la taxe sur l'essence reversée pour compenser les surcoûts du chauffage en montagne.

Denis Bouchet (Pays de Savoie)

En Haute-Savoie également, on assiste à une inflation des résidences secondaires qui constituent 10 à 20% des habitations. Le pays s'urbanise. Parallèlement 56% de la population est éligible au logement social et 15 000 demandes ne sont pas satisfaites (1/3 des communes n'ont pas de logement social). Le département manque de moyens financiers et surtout d'outils juridiques. Il a créé un certain nombre de structures visant la réhabilitation, l'accession à la propriété... mais en matière de logement le premier rôle revient à la commune, le département ne peut qu'accompagner.

Ndlr: cette première table ronde a été écourtée, et seul le thème du logement a pu être traité en raison du retard pris au début du colloque

2^{ème} Table ronde

Adéquation des institutions locales. Compétences et moyens des élus locaux.

François Coutin, modérateur, expose la problématique de la plus ou moins grande autonomie de décision et de moyens dans les systèmes politiques en présence.

Georges Mariétan (Valais)

La Suisse est un État fédéral qui comporte trois niveaux politiques: la Confédération, les cantons et les communes. Ce qui y caractérise la politique, c'est la culture de la déontologie, l'écoute des citoyens et des conseils locaux. Sept ministres seulement gèrent les affaires de la Suisse. Il n'existe pas de majorité bien définie mais un souci d'efficacité et de proximité. Le canton du Valais est un Etat à part entière, une république dans les limites de la constitution fédérale qui possède sa propre constitution, son Parlement et son Conseil d'État de 5 membres. Il peut conclure des « concordats inter cantonaux » avec d'autres cantons pour légiférer dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la formation... etc. Il dispose d'un budget de 3 milliards de francs suisses (FS) pour 300.000 habitants soit 10.000 FS par

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

habitant, moins que beaucoup d'autres cantons. Le Valais pratique depuis longtemps la concurrence fiscale avec les autres cantons, chacun essayant de se rendre plus attractif. Depuis l'adoption de la loi fédérale sur la politique régionale les cantons élaborent des programmes pluriannuels de développement qui permettent de repenser régulièrement l'économie et l'aménagement du territoire. Pour enrayer l'urbanisation rampante du pays, on tente de regrouper les petites communes en procédant par fusion et en pratiquant une politique d'agglomérations. Ainsi le Valais est maintenant réorganisé en 3 régions: le Haut Valais germanophone, le Valais du centre et le Bas-Valais ou Chablais valaisan. Les trois grandes régions valaisannes auront pour but de défendre les intérêts de leurs communes, notamment dans le domaine de la politique régionale et du développement économique.

Carlo Perrin (Vallée d'Aoste)

Le statut de la Région autonome Vallée d'Aoste donne le pouvoir à la Région de s'autogouverner. Encore faut-il que ce pouvoir soit accompagné d'une réelle autonomie financière. Pour 2010, la Région (120 000 h) dispose de 1700 millions d'euros. En sus de ses recettes propres et des taxes qu'elle peut créer, la Vallée d'Aoste reçoit de l'État un quota du produit des impôts, des fonds spéciaux pour des objectifs déterminés et les 9/10 des redevances relatives à la concession des barrages. Cette situation est le résultat de la réforme de 1981 qui attribue à la Région les 9/10 de tous les impôts perçus en Vallée d'Aoste.

Actuellement la réforme du « fédéralisme fiscal » en Italie ainsi que les mesures envisagées par l'État pour faire face aux dégâts de la crise et la limite des dépenses prévues par le pacte de stabilité de l'Union européenne peut faire craindre une réduction des transferts de l'État et l'attribution de nouvelles charges à la région. Néanmoins le contexte général de globalisation et l'affaiblissement des États dans la perspective européenne offre des possibilités intéressantes aux régions historiques à forte identité, y compris dans une perspective transfrontalière (pourrions-nous aller vers une macro Région des Pays du Mont-Blanc?) .

Denis Bouchet (Pays de Savoie)

La Savoie historique a été divisée en deux départements en 1860. Il a fallu attendre 1982 et les lois de décentralisation pour voir le département devenir une collectivité de plein exercice disposant d'un exécutif. Une deuxième phase de décentralisation est intervenue en 2004 qui a permis à la collectivité de se voir attribuer un certain nombre de compétences réservées jusque là à l'État. On est alors passé de 1200 à 3000 fonctionnaires territoriaux exerçant près de 80 métiers.

La création de l'assemblée des Pays de Savoie (APS) établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière réunissant les deux départements de la Savoie historique a été une tentative d'initier des actions à caractère interdépartemental à l'heure où la question des territoires se pose de façon plus accrue. Mais le rôle de l'APS est resté limité. La

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

population de Haute-Savoie est d'environ 700.000 habitants et augmente chaque année de 9.600 personnes en moyenne depuis 1999. Des trois régions représentées au « Sommet du Mont Dolent », c'est la plus peuplée mais celle qui dispose du moins d'autonomie, tant au niveau décisionnel que financier, avec un budget d'un milliard d'euros environ. Une grande partie des ressources provient de versements de l'État car les autres deviennent rares (fin de la taxe professionnelle en 2010, évolution de la fiscalité indirecte). Il n'y a pas de taxes liées à l'hydroélectricité, l'Etat essaie de récupérer les parts de la société d'autoroute ARSMB et l'avenir des fonds genevois est incertain.

Débat

Des participants demandent plus de précision dans la comparaison des chiffres annoncés. Combien d'argent part de Savoie pour revenir ensuite ? Noël Communod rappelle que la Savoie n'est pas une Région mais que de toutes façons en France la part dévolue aux régions est bien mince. Ainsi la région Rhône-Alpes qui comporte 6 millions d'habitants ne dispose que d'un budget de 2 milliards et demi dont l'essentiel est d'ailleurs constitué de dotations de l'Etat. Carlo Perrin remarque qu'il n'y a pas d'autonomie politique sans autonomie financière et que le pouvoir de prise de décision dans l'utilisation des ressources compte autant que leur volume. Georges Mariétan confirme qu'à volume d'investissement égal ce sont les marges de manœuvre qui font la différence.

Conférence de Noël Communod

La réforme des collectivités territoriales et ses conséquences sur les pays de Savoie.

Une réforme capitale

La réforme des collectivités territoriales est l'aboutissement d'une réflexion déjà ancienne qui s'appuie sur de nombreux rapports préalables (du rapport Pierre Mauroy en 2000 au rapport Bellot Kratinger en juin 2009, en passant par les 20 propositions de la commission Balladur en 2009). Elle s'appuie sur un consensus pour en finir avec ce qu'on a appelé « le millefeuille administratif » qui génère l'empilement des structures, l'enchevêtrement des compétences, les financements croisés avec les surcoûts qui en résultent. Le projet de loi vise principalement à réorganiser les collectivités autour de deux pôles, un pôle départements-région et un pôle communes-intercommunalité; à simplifier et à achever la carte de l'intercommunalité et à créer des métropoles.

La loi substitue ainsi aux conseillers régionaux et conseillers généraux une nouvelle catégorie d'élus locaux : les conseillers territoriaux siégeant à la fois dans les départements et les

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

régions. Ils seraient élus pour la première fois en mars 2014.

Par ailleurs le projet de loi veut renforcer la structuration des territoires en facilitant les fusions de communes ainsi que les regroupements de départements et de régions; en créant des structures de coopération pour les agglomérations très urbaines, les métropoles et les pôles métropolitains. Cette réforme est à mettre en perspective avec diverses lois votés en 2010 : suppression de la taxe professionnelle, réforme de l'État (RGPP), création du « grand Paris », etc.

Les bégaiements de la réforme:

Les résistances ont été à la mesure de l'ampleur des changements considérables induits par cette réforme. Proposée au vote en mars 2010, la proposition de loi a été l'objet de deux lectures par l'Assemblée et le Sénat et, faute d'accord elle a été renvoyée devant la Commission paritaire mixte qui devait proposer un texte de compromis le 3 novembre. Il est vraisemblable qu'elle fasse l'objet d'une saisine au Conseil Constitutionnel. Certains aspects de la loi (notamment la création des métropoles) seraient d'application immédiate. Ces résistances tirent leur origine des conservatismes habituels et du corporatisme des élus mais aussi du manque d'implication des citoyens qui n'ont été ni consultés ni même informés. C'est ainsi que chacun des objectifs visés a fait l'objet de controverses acharnées portant sur divers aspects:

Les conseillers territoriaux, élus pour la première fois en 2014 siégeront à la fois au Conseil général de leur département et au Conseil régional. Ils seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours qui fera reculer la parité des sexes, les femmes ayant de la difficulté à s'imposer dans ce type de scrutin qui mettra également un terme à la représentation proportionnelle des partis et réduira le nombre de conseillers. La représentation des pays de Savoie passerait ainsi de 101 élus à 62. Un tel mode de scrutin qui équivaut à « cantonaliser » la Région a heurté de nombreux élus. Si le but est réellement de mieux gérer les « territoires », au plus près des administrés, pourquoi les élus savoyards devraient-ils aller siéger à Lyon?

Les métropoles, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 500 000 habitants, ce qui concerne Lyon, Bordeaux, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg et Toulouse. Elles exercent de plein droit certaines compétences en lieu et place des structures actuelles. D'autres compétences peuvent éventuellement être déléguées par conventions. Les métropoles prendraient ainsi en charge:

- à la place des communes : le développement, l'aménagement économique, le social et le culturel (de plein droit) à la place des départements : les transports, les routes, les zones d'activité, l'international, la gestion ds biens (de plein droit); les collèges, le développement économique, l'action sociale, le tourisme, le sport, la culture (par convention).

- à la place de la Région : la promotion à l'étranger, les transports et l'environnement ayant un impact sur la métropole (de plein droit), les lycées et le développement économique (par convention).

La métropole devait devenir une super collectivité, le cheval de Troie qui supplanterait la Région. En fait son rôle a été progressivement réduit par les deux assemblées.

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Les pôles métropolitains, constitués de collectivités urbaines dont l'ensemble fait plus de 300.000 habitants et contenant un EPCI d'au moins 150.000 habitants Il est à noter que deux élus locaux, Martial Saddier et Étienne Blanc ont déposé un amendement ramenant ce dernier seuil à 50.000 habitants pour les EPCI limitrophes d'un état étranger, ce qui cible clairement l'agglomération franco-valdo-genevoise.

L'intercommunalité: La réforme introduit toute une série de mesures visant à regrouper les collectivités : abaissement des seuils pour créer une communauté urbaine à 450.000 habitants et une communauté d'agglomération à 30.000; assouplissement des règles de fusion entre communautés; création du schéma départemental de coopération intercommunale; création de communes nouvelles par fusion; pouvoir renforcé des présidents d'EPCI; mutualisation possible des services, etc. Une innovation intéressante concerne l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct (par fléchage aux élections municipales) pour les communes de plus de 500 habitants.

Ce qui précède représente le plus gros morceau de la loi, celui sur lequel il y a le plus de consensus. A noter cependant que la délicate règle du non cumul des mandats a été non pas renforcée mais assouplie.

La clause générale de compétence, c'est la possibilité pour une collectivité d'intervenir dans n'importe quel domaine. Elle est désormais réservée aux communes et communautés de communes. Les départements et les régions sont dotés de « compétences exclusives » qui les empêchent d'intervenir dans des domaines identiques et de « compétences partagées » dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport. La raison principale de cette disposition est la suppression des gaspillages induits par les financements multiples, mais ses opposants reflètent les inquiétudes des associations qui redoutent d'être privées de ressources. Cette mesure aura des conséquences budgétaires très importantes et certaines collectivités se positionnent déjà pour acquérir des compétences exclusives.

La fusion de départements ou de régions peut être demandée, après délibération de leurs assemblées pour fusionner dans une collectivité unique. Ce projet doit néanmoins être ratifié par une consultation des électeurs. Il en est de même pour la fusion de régions. Cette disposition pourrait représenter une ouverture pour la réunification des deux départements savoyards mais sa réalisation se heurte à un obstacle de calendrier: un référendum ne peut être organisé dans l'année qui précède un scrutin ce qui la reporterait au mieux à mai 2012.

Les « Pays » créés par Dominique Voynet, qui sont au nombre de 371, peuvent subsister, mais on n'en créera pas de nouveaux.

L'apparition de la « région d'État »

Pour nous fédéralistes vivant dans un pays hypercentralisé, au milieu de voisins qui sont presque tous fédéraux et dont les régions bénéficient d'une grande autonomie, la fin des départements comme expression du jacobinisme normalisateur et la perspective de réunification des deux entités savoyardes avaient fait naître un certain espoir. Or,

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

malheureusement, force est de constater que plus les choses avancent et plus la France s'éloigne toujours davantage du modèle que nous souhaitons: des régions fortes avec leur fiscalité propre, un exécutif et un délibératif forts, des services publics régionalisés, une proximité démocratique entre citoyens et élus. Le modèle qui semble se mettre en place et qui se situe à l'opposé de la décentralisation amorcée dans les années 80 pourrait être qualifié de « région d'État », une région vidée de sa substance et de son autonomie.

La « région d'État » s'appuie sur deux piliers:

- Un Préfet de région omnipotent, point d'orgue à la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Les Préfets de départements ne pilotent plus rien; simples exécutants, ils sont chargés de la mise en œuvre des instructions du superpréfet qui dispose du contrôle de la majorité des crédits de l'État.

- Les agences régionales de santé (ARS) qui regroupent avec des moyens importants tous les services de santé pilotées directement par le ministère.

Cette recentralisation des décisions va de pair avec le tour de vis supplémentaire que constitue le gel des dotations sur des collectivités déjà privées de ressources propres.

La mise en œuvre de ces mesures est en complète contradiction avec les principes intégrés à la constitution en 2003 : la république décentralisée, le principe de subsidiarité, le principe de libre administration des collectivités, l'autonomie financière, le droit à pétition et à référendum local.

Aujourd'hui les régionalistes du MRS et de RPS contestent cette réforme au nom de leur deux principes fondateurs : la subsidiarité, qui doit être allouée à la plus petite identité capable de résoudre elle-même les problèmes posés, et le fédéralisme différencié, chaque région pouvant avoir une dimension et des règlements spécifiques.

Les conséquences pour la région Rhône Alpes et les Pays de Savoie

- La métropole lyonnaise va absorber une grande partie du département du Rhône

- Des pôles métropolitains pourront être créés à l'initiative des collectivités : Grenoble, le pôle métropolitain franco-valdo-genevois.

- Des départements pourraient fusionner sans l'avis de la Région : Drôme-Ardèche et Savoie-Haute Savoie.

- Des collectivités territoriales nouvelles pourraient être créées, par exemple le Conseil des Pays de Savoie, après fusion des départements 73 et 74.

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Ces bouleversements sont pour demain : Lyon , Grenoble et l'agglomération franco-valdo-genevoise sont demandeurs. Une question va donc se poser : que restera t'il de la région Rhône Alpes?

Dans ces conditions, la région Savoie réclamée par le MRS retrouve toute sa pertinence. En effet, la fusion annoncée des deux départements n'aurait que peu d'intérêt si elle ne débouchait que sur un nouveau département, ce qui ne générerait que quelques économies d'échelle, assorties d'éventuelles délégations de compétence de la part de Rhône-Alpes. La création d'une collectivité expérimentale, tel le Conseil des Pays de Savoie offre davantage d'intérêt. Il s'agirait , après demande concordante des deux conseils généraux et consultation de la population, de créer une nouvelle collectivité à statut particulier se substituant aux départements. C'est cette possibilité qui avait été proposée (et rejetée) par voie de referendum pour la Corse en 2003. Elle permettrait, en accord avec la Constitution, de mettre en place une expérimentation qui pourrait devenir un moteur de changement pour notre pays.

Une troisième solution consisterait, après fusion des départements, à doter la nouvelle entité du statut d'une région, de façon similaire avec ce qui s'est passé en janvier 2010 pour la Martinique et la Guyane. Cette région sans département cumulerait les compétences régionales et départementales.

La problématique particulière créée par le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise pourrait trouver un heureux prolongement si le pays de Gex réintégrait la Savoie. Cela permettrait de constituer, de Genève à Annecy, une véritable métropole au sens de la nouvelle loi, qui équilibrerait le poids de Genève et ferait bénéficier la Savoie des mêmes atouts que Lyon ou Grenoble.

Vers une région Savoie

Depuis des années les objections et les faux arguments n'ont pas manqué pour empêcher la création de la région Savoie. On ne peut à la fois décréter que la Savoie est trop petite pour se gérer elle-même et l'accuser de vouloir se replier sur sa richesse. Affirmer son identité c'est tout simplement vouloir exister et non pas se replier. Une Savoie moderne composée d'une société civile plus impliquée dans la démocratie locale, gouvernée par des responsables identifiés et proche des citoyens, constitue un grand projet de société. Ce projet transversal aux partis politiques est porté depuis 30 ans par le MRS.

Membre fondateur de la fédération Région et Peuples Solidaires (RPS), le MRS œuvre pour l'avènement d'une région Savoie. Engagé dans le combat politique au sein d'Europe Écologie il partage avec les écologistes des valeurs et des objectifs communs.

Renforcer le fait régional, affirmer les compétences et les budgets des régions, redéfinir une fiscalité plus juste, permettre d'adapter les normes aux réalités régionales, démocratiser le débat sur les frontières régionales, séparer les pouvoirs exécutifs et législatifs, ces six propositions du programme d'Europe Écologie peuvent trouver une application privilégiée dans le projet de région Savoie.

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Dès novembre 2009, les deux présidents de conseils généraux ont annoncé le projet de fusion des départements de Savoie et Haute-Savoie. Sous couvert d'un referendum positif (encore faut-il y préparer l'opinion) le vote d'une loi donnant des compétences spéciales à la nouvelle collectivité (compétences départementales, régionales et compétences spéciales transférées par l'État) pourrait donner naissance à une collectivité de type expérimental. Depuis 1972 la Savoie n'a pas su saisir sa chance mais la nouvelle donne de 2010 pourrait présenter une opportunité.

Les aspects spécifiques à la montagne de l'agriculture, de l'urbanisation et du suréquipement, de la gestion de l'eau, des transports et de l'industrie locale, les discussions transfrontalières, ne doivent pas être abordés et réglés à Lyon. La réalisation des objectifs écologiques et démocratiques est meilleure dans les régions à taille humaine et les particularités d'une région alpine sont une occasion de mise en œuvre du fédéralisme différencié. Plus autonome la Savoie pourrait devenir une démocratie de proximité comme les cantons suisses, la Vallée d'Aoste, la Slovénie, les régions autrichiennes. Si nous voulons continuer le passage de l'État unitaire à l'État décentralisé nous devons opérer une révolution territoriale et régionale qui débouchera sur une nouvelle République. La région est le bon niveau de gouvernance de l'État décentralisé.

Débat

Des pays de Savoie à une nouvelle entité territoriale

Philippe Deparis, modérateur,

Robert Cramer, conseiller aux Etats (CH), situe le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise par rapport à la réforme territoriale. Depuis 2002 , les collectivités françaises frontalières de Genève ont créé l'ARC (association Régionale de Coopération) devenu en 2009 un syndicat mixte chargé de concrétiser le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois. Le pôle métropolitain, s'il se crée, ne changera pas grand chose.

François Alfonsi, député européen, s'interroge sur la remise en question cette réforme. L'ensemble du processus n'est pas à rejeter car, quand des portes s'ouvrent, il faut mettre le pied dedans. L'occasion de fusionner 73 et 74 est une vraie opportunité..Attention à ne pas nous paralyser nous mêmes dans un système autobloquant. Les remises en question après un changement éventuel de majorité après 2012 porteront surtout sur le mode de scrutin (proportionnalité et parité).

Roberto Louvin, Conseiller régional (Vallée d'Aoste)

.....

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

Interpellés par des militants des mouvements savoyards « Femmes de Savoie », « Savoie d'antan » et « Pour la Savoie », le Président de l'ALE et le président du MRS ont tenu à répondre.

Eric Defoort, président de l'ALE et cofondateur du parti flamand NV-A, premier parti de Belgique, sur le point de déclarer l'indépendance de la Flandre, estime que toutes les aspirations, surtout lorsqu'elles viennent du cœur, sont légitimes. Mais il faut savoir rester réaliste. Il ne suffit pas de dire « on a droit à l'indépendance » parce qu'un traité est bancal, ou bien « on veut l'indépendance » ! Il faut être réaliste, s'assurer que la population (le Peuple savoisien, comme vous dites), en est d'accord. Vous êtes de ceux qui sont prêts à se jeter à l'eau pour traverser le fleuve vers votre idéal. Vous êtes prêts à demander à d'autres de se jeter à l'eau, et peut-être de se noyer avec vous. Pensez-vous que le peuple savoyard se jettera à l'eau avec vous ? Si vous parveniez sur l'autre berge, auriez-vous les structures, les moyens, les compétences pour assumer une indépendance ? Les partis qui ont réussi à mener leur pays vers l'indépendance ont eu de très longues périodes de préparation réaliste. Plutôt que de se jeter à l'eau, en risquant de se noyer avec ceux qui les auraient suivis, ils ont construit un pont qui leur permettra d'arriver là où ils veulent aller. A ce jour, le projet de région Savoie me semble plus proche des réalités possibles, mais sachez que je respecte beaucoup votre cri du cœur.

Noël Communod, président du MRS, partage l'analyse de Eric Defoort. Il souligne qu'il nous faut être réalistes pour être crédibles et avancer sur la voie d'une plus grande autonomie pour la Savoie ou vers un statut particulier. Il nous faut être crédibles vis-à-vis de la population et vis-à-vis des élus. Les discours qui ont été tenus depuis des années, discours agressifs à géométrie variable et sans cohérence, nous ont fait le plus grand tort en servant de répulsif à la cause de la Savoie. Nous devons maintenant sortir de cette impasse. Il ne faudrait pas que des mouvements nouvellement apparus fassent la même erreur, perdent le sens de la réalité et tombent dans le même travers utopique. Le MRS et d'autres mouvements appellent au rassemblement des Savoyards et la période qui vient est opportune pour cela. Le MRS, fort de ses 35 ans d'existence, y est favorable sous conditions ; celles du réalisme, de la préparation, de la proximité et d'un minimum de vision commune sur les objectifs atteignables. Les prochaines élections cantonales pourraient être un bon test de cette volonté de rassemblement.

Conclusions

La première conclusion concerne le panel des intervenants qui ont accepté de participer à ce premier colloque du Mont Dolent :

Par leur nombre et leur qualité ils ont témoigné de leur intérêt pour un dialogue basé sur la transversalité et la coopération transfrontalière, dialogue qu'il a été décidé de poursuivre avec nos amis et voisins genevois, valaisans et valdôtains.

1er Sommet du Mont Dolent

Compte-rendu du colloque du 23 octobre 2010-Les Gets

Convergences entre Pays de Savoie, Valais et Vallée d'Aoste. Quel modèle pour le territoire savoyard ?

L'idée d'un deuxième colloque du Mont Dolent l'an prochain s'est alors imposée comme une première évidence.

L'idée que l'avenir de la Savoie ne peut s'envisager qu'en étroite relation avec nos voisins est une seconde évidence.

Enfin, l'expérience de la plupart des partis réunis au sein de l'ALE et de RPS montre que la dispersion des initiatives ne permet pas de préparer l'avenir sereinement et ne fait que retarder l'évolution nécessaire en allongeant considérablement les délais. Le rassemblement des forces savoyardes sera donc indispensable et le MRS y contribuera avec toutes celles et tout ceux qui veulent agir de façon réaliste.

A la suite de colloque avait pour but de comparer des institutions afin d'orienter le projet de région Savoie, le MRS continuera son effort de réflexion et de communication en organisant un autre colloque « **Dessine-moi la Savoie** » à Chambéry le samedi 4 décembre 2010. Il sera, comme celui du Mont Dolent, destiné à soutenir le projet de région Savoie, mais sous une forme et avec un contenu assez différent, et se terminera par une soirée musicale et dansante.

Nous serons heureux de vous accueillir le 4 décembre. Venez nous rejoindre au MRS.